



# L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES PME : COMMENT LA FRANCE PEUT-ELLE RATTRAPER SON RETARD ?

La Délégation aux entreprises du Sénat a adopté le rapport d'information de Pascale Gruny (Les Républicains) sur l'accompagnement des PME face aux défis du numérique.

## LE NUMÉRIQUE ET LES PME : LE CONSTAT D'UN RETARD

**La numérisation provoque une transformation globale de toute l'économie, et n'est pas réservée à quelques entreprises ou filières spécialisées. Au-delà des start-ups, les innovations technologiques digitales percutent de plein fouet les PME et TPE traditionnelles. Si certaines d'entre elles sont très avancées, un grand nombre d'entre elles sont en net retard, notamment en matière d'expérience client et de dématérialisation des processus d'entreprise.**

**1/3** des dirigeants de PME n'est pas à l'aise avec les outils numériques. Manque de culture et de compétences numériques, insuffisance de l'accompagnement financier, fracture numérique territoriale, relations ambivalentes avec les plateformes en ligne : les dirigeants de PME et TPE sont confrontés à un **ensemble d'obstacles qu'il convient de lever.**

Dans le classement de l'indice DESI (indice relatif à l'économie et à la société numériques) pour 2019, établi par la Commission européenne, la France se positionne au **15<sup>e</sup>** rang européen, en-dessous de la moyenne des 28 États membres.

## LES 14 RECOMMANDATIONS

### DU RAPPORTEUR

**14 recommandations pour aider les PME et TPE à faire face aux défis du numérique. La dynamique économique et sociale des territoires impose de gagner ce pari !**



**1.** Systématiser l'évaluation PIX (certification des compétences numériques) pour tous (enseignants et élèves).



**2.** Créer un baccalauréat professionnel « services numériques ».

**3.** Proposer une information relative à la cybersécurité dans toutes les maisons de service public.



**4.** Instaurer un volontariat numérique en PME (VNPME), sur le modèle du volontariat à l'international ou territorial en entreprise.





## LES 14 RECOMMANDATIONS DU RAPPORTEUR

**5.** Créer un crédit d'impôt à la formation et à l'équipement au numérique pour les artisans et commerçants de détail.

**6.** Instaurer pour les PME une procédure simple de règlement des différends sur les conditions d'accès aux plateformes numériques.

**7.** Organiser des *Rencontres du Numérique*, au niveau national et régional, réunissant chaque année des acteurs publics et privés accompagnant les entreprises dans la transition numérique ; sa première édition pourrait se dérouler au Sénat.



**8.** Permettre la notation des prestations proposées sur France Num.



**9.** Pérenniser le dispositif de suramortissement pour les investissements de robotisation et de transformation numérique des PME-TPE.

**10.** Créer un chéquier numérique valable sur tout le territoire, unifiant les critères d'attribution des aides régionales à la transition numérique.

**11.** Pour les PME-TPE en transition numérique, pouvoir inscrire à l'actif du bilan l'ensemble des investissements matériels ou immatériels concernés, y compris les prestations de conseil et de formation.



**12.** Demander aux interlocuteurs locaux (collectivités territoriales, CCI, CPME, CMA...) de communiquer davantage sur les outils mis à la disposition des entreprises pour :

- Connaître les obligations des opérateurs télécoms en matière de déploiement,
- Alerter l'Arcep en cas de dysfonctionnement constaté sur le terrain.



**13.** Donner à l'Arcep les moyens d'agir avec une grande réactivité :

- dans le contrôle des engagements pris par les opérateurs de télécoms,
- dans la prise d'éventuelles sanctions en cas de non-respect.

**14.** Renforcer l'efficacité de l'Autorité de la concurrence :

- en transposant dans les meilleurs délais la directive ECN+ du 11 décembre 2018, qui confère des pouvoirs renforcés d'action et de sanction ;
- en améliorant les procédures d'instruction afin d'adapter la vitesse de décision et de sanction au temps des PME.